**PETANQUE**

**DU PIN**

**33 380 MARCHEPRIME**

**COMPTE RENDU DE L’ASSEMBLEE GENERALE**

**DU 25 Novembre 2023**

Nombre de membres présents : 41

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale a pu valablement délibérer en présence de Monsieur le Maire et de Madame Ruiz responsable des associations.

**ORDRE DU JOUR**

- Compte rendu moral du Président

- Compte rendu financier du Trésorier clos le (25/11/2023)

- Dates des concours

- Election du bureau

- Questions et demandes diverses

# **RAPPORT MORAL**

**Mr Bernard FILLEAU a présenté** :

- ses remerciements au maire pour sa présence exceptionnelle à notre AG car il ne peut se rendre partout (+ de 50 associations).

- ses remerciements aux membres du bureau pour leur implication ainsi qu’aux bénévoles occasionnels.

- Ses félicitations pour les résultats obtenus dans les différents concours et championnats par nombre de joueurs et joueuses, portant haut les couleurs du club. Notamment en CDC où une équipe promotion vétérans a fini 3ème, une équipe open a été en quart et pour parachever le tableau 2 équipes féminines ont été l’une sacrée championne de Gironde 3ème division et l’autre vice-championne de Gironde 2ème division, des trophées individuels ont été remis à cette occasion.

**Et il a poursuivi par ces informations :**

- En 2023 le club compte un effectif de 56 licenciés.

- La procédure de demande de mutations 2024 a évoluée ainsi que son formulaire. Elle sera toujours de 30€ en interne et 50€ en externe, avec comme préalable la règle de rester au club au moins 2 ans sauf en cas force majeure.

- Le prix des licences reste à 40€ pour 2024, le certificat médical n’étant plus demandé pour la prise de celle-ci.

- L’affiliation de 40€ a été offerte par le district.

- Le comité de pétanque et jeu provençal de la Gironde a décidé d’interdire l’alcool à 100% (Groupes 3 à 5 - bière comprise) sur tous les championnats départementaux, premiers tours districts et finales départementales ainsi que sur les championnats des clubs et la coupe de France. Pour toute autre compétition, les clubs devront se soumettre à la règlementation nationale et demander impérativement une autorisation temporaire d’ouverture de débit de boissons à leur mairie. Des contrôles inopinés d'alcoolémie surviendront à tout moment et sur n'importe quel site de compétition.  Le dirigeant de club refusant d’appliquer les directives du Comité Directeur sera passible de trois ans de suspension de fonction de dirigeant. Comme nous organisons 4 concours en 2024 nous avons demandé à la mairie l’autorisation de pouvoir servir de la bière à ces dates. Par contre il n’y a pas de démarches à effectuer pour de l’évènementiel comme pour fêter un anniversaire, une fin d’AG, etc…

- Vu ces restrictions nous avons décliné l’organisation du 2ème tour des qualifications en doublette mixtes prévues en 2024.

- Le CDC féminin va changer en 2024, les équipes passeront de 4 à 6 joueuse + 2 remplaçantes. Il pourra y avoir des équipes homogènes et non-homogènes mais elles disputeront 2 championnats différents. Seules les équipes homogènes pourront éventuellement monter. Bougie se propose de coacher une équipe CDC féminine et Jean-Philippe une équipe CDC open. 4 capitaines d’équipes CDC vétérans se sont fait connaitre : Jean-Marie, Patrice, Loulou et Toutou.

# **RAPPORT FINANCIER**

En caisse le 21/11/2022 : 15 397€

le 25/11/2023 : 15 352€

# **DATES DES CONCOURS**

- le 20 Mars 2024 concours vétérans en doublettes, AM, F3, 100€ de prix.

- Le 26 Mai 2024 concours seniors en doublette, AM, F3, 100€ de prix, Intitulé Challenge Philippe Maubourguet.

- Le 30 Juin 2024 concours mixte en triplette, AM, F3, 100€ de prix.

- Le 31 Août 2024 concours promotion en doublettes, AM, F3, 100€ de prix.

# **ELECTION DU BUREAU**

# Le bureau a été reconduit à l’unanimité par l’assemblée et sans changement sur sa composition, seules les attributions de postes au niveau des adjoints ont légèrement évoluées Sylvie prenant la place de Georges et vice et versa.

* **QUESTIONS ET DEMANDES DIVERSES**

- L’installation d’urinoirs devrait se réaliser en début d’année.

- Pour l’autorisation du désherbage par désherbant la mairie attend le retour ministériel pour valider.

- Une entreprise a été démarchée par la mairie pour nous désherber le terrain avec une machine spéciale et ceci 2 fois par an.

- Le projet d’implantation d’une combrière n’est pas abandonné, bien au contraire, un projet de même nature est en train d’être finalisé au club de tennis début 2024 et la mairie veut avoir un peu de recul avant d’éventuellement s’attaquer à notre terrain.

- Une demande à la mairie pour l’amélioration de l’éclairage du terrain a été émise.

L’ordre du jour étant épuisé, l’assemblée générale s’est terminée à 11h30. Le verre de l’amitié et le repas ont été offerts par le Club.

Le Président